

EXTRAIT DU REGISTRE

**Des Délibération du Comité Syndical du :
Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles**

NOMBRES DE MEMBRES

37

NOMBRE EN EXERCICE

37 37 26

DATE DE LA CONVOCATION

18 06 13

DATE D’AFFICHAGE

18 06 13

Objet :

2013-04-07-15
Leader – Tourisme et
Patrimoine 2013

L’an : 2013

Et le : QUATRE JUILLET

A : NEUF Heures TRENTE

le Comité Syndical,

régulièrement convoqué, s’est réunion au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des ses séances, sous la présidence de : M. Francis BOUTES

Présents :

L.ANGUERA (CdC Canalirou), **JN. BADENAS** (Conseil Général), **G.BARO** (CdC Orb-Taurou), **F.BARTHES** (CdC Saint-Ponais), **JL .BARTHES** (CdC Orb-Jaur), **JL.BELLIDO** (CdC Le Minervois), **F.BERTHOMIEU** (CdC Lirou-Canal), **P.BEZIAT** (CdC Lirou-Canal), **F. BOUTES** (Conseil Général), **N.ETIENNE** (Conseil Général), **A.CALVET** (CdC Saint-Chinianais), **R. CHABBERT** (cdc Le Minervois), **JL.FALIP** (Conseil Général), **Y.FRAÏSSE** (CdC Minervois), **A.FRANCES** (CdC Canalirou), **M.GIL** (CdC Orb et Taurou), **C.GINESTE** (CdC Avène, Orb & Gravezon), **J. HUC** (CdC Coteaux & Chateaux), **F.MARTY** (CdC Orb et Jaur), **D.PASSET** (Le Pujol/orb), **ME PEGURIER** (Bédarieux), **H.POUMEYRAC** (CdC Le Minervois), **Y.POUJOL** (CdC Combes et Taussac), **M.SALEMBIER** (CdC Orb et Taurou), **J.SOULIGNAC** (CdC Saint-Ponais), **E.VILLANEUVA** (CdC Faugères)

SOUS-PREFECTURE BEZIERS
RECULE

16 JUL. 2013

Bureau des Politiques
Publiques

Objet : Leader – Tourisme et Patrimoine 2013**1. Valorisation des ressources locales**

Le territoire est engagé depuis plusieurs années dans un processus d'organisation et de valorisation de son offre touristique ; dans le cadre du Schéma Local d'Orientation et de Développement Touristique, le Pays Haut Languedoc et Vignobles souhaite accentuer son intervention vers l'affirmation d'une identité touristique, le développement qualitatif et quantitatif de l'offre touristique, la mise en réseau des communes et acteurs locaux, et ainsi positionner le territoire comme une véritable destination touristique. Le triptyque « Produits du terroir / Cadre naturel / Art de vivre méditerranéen » ainsi que les caractéristiques « terroir » de l'identité locale, constituent un vecteur d'accroche touristique qu'il est important de valoriser pour répondre à une demande touristique croissante pour ce type d'offre : L'économie du terroir repose sur des productions agroalimentaires hautement identitaires et vecteurs d'image de la qualité du territoire.

Les actions proposées ont pour vocation de mettre en lumière ce potentiel :

- animations d'un réseau de « Rencontres au Pays » : Il s'agit de balades associant une découverte du territoire, de ses terroirs (lecture des paysages, explication des différentes productions,...), de l'environnement (faune, flore..) à une visite patrimoniale et une dégustation des produits du terroir chez un producteur du Pays Haut Languedoc et Vignobles... Certaines balades se terminent autour d'un repas vigneron très convivial (chez le producteur ou dans un restaurant)...
- élaboration du calendrier : C'est un outil fédérateur pour les prestataires et un véritable outil de promotion des ressources locales et d'appropriation pour les clientèles touristiques, clients privilégiés et acteurs du territoire. Le calendrier décline la typicité du pays, communique par des « paysages identitaires » son originalité, la richesse de ses paysages, de son art de vivre.

Le coût total de l'opération s'élève à 23 183,03 € HT, pour lequel les cofinancements suivants pourraient être sollicités auprès :

- de l'Union Européenne (Leader/FEADER) pour 7 510,46 €
- du Conseil général de l'Hérault (CTL) pour 11 034,00 €

le solde étant apporté en autofinancement par le Pays, à hauteur 6 359,89€.

Les subventions du Conseil Général étant basées sur des assiettes de dépenses TTC, il conviendra de proratiser leurs montants sur les assiettes retenues au titre de Leader, exprimées en HT.

2. Animation et Mise en Réseau Sites Patrimoniaux

Pour répondre à la demande touristique et dans le cadre du Schéma Local d'Orientation et de Développement Touristique, le Pays Haut Languedoc et Vignobles intervient dans une mise en cohérence de l'offre de tourisme patrimonial à l'échelle du territoire.

Cette mise en cohérence passe par la mise en œuvre d'animations et d'événements contribuant à la mise en réseau des acteurs du patrimoine, par l'élaboration d'outils de médiation, par la valorisation touristique des sites patrimoniaux et par le soutien d'actions pilotes vers des publics sensibles. Ces actions conjuguées seront un support important dans la construction de la candidature du Pays d'Art et d'Histoire.

Dans le détail, les actions sont donc les suivantes :

- Le mois du Patrimoine, mis en place depuis trois ans, constitue un temps fort dédié au patrimoine. Les objectifs sont de promouvoir, valoriser et dynamiser le patrimoine. Cette programmation ponctuelle, intense, sur un mois, a pour fonction première de valoriser les projets qui ont émergé dans le cadre du contrat de Pays et du programme LEADER. Le programme du Mois du Patrimoine doit refléter ce réseau de sites d'émerveillement et d'épanouissement et valoriser le travail de fond mené par les porteurs de projets.

- Les traductions, certaines éditions font l'objet de traduction en anglais afin de répondre aux attentes de nos clientèles.
- Les itinéraires patrimoniaux ont pour objectifs de mettre en valeur des sites patrimoniaux à forte valeur ajoutée et de créer des temps forts d'animations ; en 2013, les sites de Pouzolles, Agel, Pardailhan et Saint Pons de Thomières viennent compléter la gamme.
- « Braille et culture » est une action qui contribue à qualifier et créer un réseau de sites patrimoniaux pilotes pour l'accueil de public en situation de handicap et déficient visuel ; le Pays est partenaire de cette action et prend en charge la promotion de ces sites.

Le coût total de l'opération s'élève à 57 328,41 € HT, pour lequel les cofinancements suivants pourraient être sollicités auprès :

- de l'Union Européenne (Leader/FEADER) pour 16 980,00 €
 - du Conseil général de l'Hérault (CTL) pour 28 754,20 €
- le solde étant apporté en autofinancement par le Pays, à hauteur de 15 015,82€.

Les subventions du Conseil Général étant basées sur des assiettes de dépenses TTC, il conviendra de proratiser leurs montants sur les assiettes retenues au titre de Leader, exprimées en HT.

3. La communication du GR de Pays Haut Languedoc et Vignobles

Dans le cadre du projet Itinérance, le Pays Haut Languedoc et Vignobles a mis en œuvre la création d'un GR de Pays®.

Après avoir mené l'expertise du tracé sur le Pays Haut Languedoc et Vignobles et engagé les aménagements, il convient de lancer l'information et la communication de ce GRP ; cette action concerne donc la conception et l'impression des outils de communication qui permettront ensuite de promouvoir ce GR de Pays® :

- Conception et impression d'un topoguide avec la Fédération Française de la Randonnée Pédestre qui prendra également en charge la diffusion nationale du topoguide ;
- Réalisation et impression d'une carte randonnée générale sur le Pays Haut Languedoc et Vignobles (présentation de l'offre GR, GRP, PR...).

Le coût total de l'opération s'élève à 46 618,01 € HT, pour lequel les cofinancements suivants pourraient être sollicités auprès :

- de l'Union Européenne (Leader/FEADER) pour 18 990,20 €
 - du Conseil général de l'Hérault (CTL) pour 18 050,00 €
- le solde étant apporté en autofinancement par le Pays, à hauteur de 9 768,91€.

Les subventions du Conseil Général étant basées sur des assiettes de dépenses TTC, il conviendra de proratiser leurs montants sur les assiettes retenues au titre de Leader, exprimées en HT.

4. Promotion des « sentiers d'intérêt territorial »

Dans le cadre du projet Itinérance, le Pays Haut Languedoc et Vignobles a mené un travail d'expertise sur le réseau de boucles de randonnée existant afin d'identifier l'état de ces itinéraires et leur viabilité d'un point de vue juridique, technique et touristique.

Des travaux d'amélioration sont programmés sur les sentiers répondant favorablement aux critères évoqués ci dessus (juridique, technique et touristique).

Ce préalable est indispensable avant la mise en tourisme et la promotion.

Les premières actions de communication vont être engagées afin de promouvoir ce réseau de « sentiers d'intérêt territorial » :

- Réécriture des textes et descriptifs ;
- Conception des cartes et droit IGN ;
- Conception et impression d'un kit de topo-fiches.

Le coût total de l'opération s'élève à 95 884,58 € HT, pour lequel les cofinancements suivants pourraient être sollicités auprès :

- de l'Union Européenne (Leader/FEADER) pour 42 044,00 €
 - du Conseil général de l'Hérault (CTL) pour 32 686,80 €
- le solde étant apporté en autofinancement par le Pays, à hauteur de 26 403,09 €.

Les subventions du Conseil Général étant basées sur des assiettes de dépenses TTC, il conviendra de proratiser leurs montants sur les assiettes retenues au titre de Leader, exprimées en HT.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer favorablement sur le principe de la conduite par le Pays et les plans de financement des opérations nouvelles ci-dessus proposées, et de l'autoriser à déposer les demandes de subventions et à signer tous documents relatifs à l'exécution de ces décisions.

Oùï l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical se prononce favorablement sur le principe de la conduite par le Pays et les plans de financement des opérations nouvelles ci-dessus proposées, et autorise le Président à déposer les demandes de subventions et à signer tous documents relatifs à l'exécution de ces décisions.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Murviel-les-Béziers, le 04 juillet 2013.

Le Président,
Francis BOUTES



SOUS-PREFECTURE BÉZIERS
RÉGIE

16 JUIL. 2013

Bureau des Politiques
Publiques